

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 21 juin 2016, et ce, à laquelle sont présents :

| | |
|--------------------------------------|--------------------|
| M. Jean-Pierre Joubert, | président |
| M. Serge Forget, | vice-président |
| M ^{me} Lucie Charbonneau, | commissaire-parent |
| M. Alain DuHamel, | commissaire-parent |
| M. Éric Filiatrault, | commissaire |
| M. Robert Fugère, | commissaire |
| M ^{me} Linda Gagnon, | commissaire |
| M ^{me} Lucie Gagnon, | commissaire |
| M ^{me} Lison Girard, | commissaire |
| M ^{me} Danielle Leblanc, | commissaire |
| M ^{me} Geneviève Patenaude, | commissaire-parent |
| M. Martin Reid, | commissaire |
| M ^{me} Martine Renaud, | commissaire |
| M ^{me} Manon Villeneuve, | commissaire |

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Annie Taillon a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5459/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5460/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5461/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Rescinder en partie la résolution R-5437/SRH;
9. Plan triennal de maintien d'actifs immobiliers 2016-2019 du Service des ressources matérielles;
10. Demandes d'aide financière présentées au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) - Mesure 50620 (Maintien d'actifs immobiliers) 2016-2017;
PAUSE
11. Budget 2016-2017;
12. Nomination d'une direction générale;
13. Nomination d'une direction générale adjointe à la réussite et d'une direction générale adjointe en remplacement de M^{me} Guylaine Desroches;
14. Conseil de la culture des Laurentides - charte d'engagement;
15. Vacance du poste de représentant des commissions scolaires au conseil d'administration du Cégep de Saint-Jérôme;
16. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
17. Questions diverses;
 - 17.1 Projet de loi 105;
 - 17.2 Période estivale à la Direction générale;
 - 17.3 Plan des effectifs des directions d'école;
18. Information du comité de parents;
19. Information de la vice-présidence;
20. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
21. Information de la direction générale;
22. Tour de table - partage d'information;
23. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

M. Bruno Allard, président du conseil d'établissement de l'école des Hauteurs demande l'installation d'unités mobiles temporaires étant donné le manque d'espace.

PAROLE AUX ÉLÈVES

RESCINDER EN PARTIE LA RÉSOLUTION R-5437/SRH (R-5462/SRH)

CONSIDÉRANT la séance d'affectation du 6 juin 2016;

CONSIDÉRANT le fait que la procédure d'affectation et de mutation a permis de résorber huit (8) enseignants.

Il est alors PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire, de révoquer en partie la résolution R-5437/SRH, qui fut adoptée à la séance ordinaire du conseil des commissaires du 24 mai dernier, en retirant les noms suivants et d'annuler leur non-renouvellement :

- M^{me} Jennifer Mayer, champ 01-01 (adaptation scolaire - trouble de comportement), école de la Source;
- M^{me} Sabrina Chartrand-Pagé, champ 01-02 (adaptation scolaire - difficulté d'apprentissage) École polyvalente Lavigne;
- M^{me} Marylène Glaude, champ 01-02 (adaptation scolaire - difficulté d'apprentissage), école secondaire Cap-Jeunesse;
- M^{me} Caroline Charbonneau, champ 01-02 (adaptation scolaire - difficulté d'apprentissage), École polyvalente Saint-Jérôme;
- M^{me} Joanie Lajeunesse, champ 01-02 (adaptation scolaire - difficulté d'apprentissage), école l'Oasis;
- M^{me} Élise Lévesque, champ 13 (sciences), École polyvalente Saint-Jérôme;
- M^{me} Maryse Durocher, champ 13 (sciences), école secondaire Cap-Jeunesse;
- M. Benoit Portelance, champ 13 (mathématiques), École polyvalente Saint-Jérôme;

Adopté

PLAN TRIENNAL DE MAINTIEN D'ACTIFS IMMOBILIERS 2016-2019 DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES (R-5463/SRM)

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord doit réserver les montants nécessaires à l'égard de ses responsabilités de propriétaire d'immeubles (Loi sur l'instruction publique, art. 266), à savoir : de construire, de réparer, d'entretenir ses immeubles; de s'assurer de maintenir en bon état les biens mis à la disposition de ses établissements;

ATTENDU QUE le projet de plan triennal de maintien d'actifs immobiliers 2016-2019 est élaboré par le Service des ressources matérielles à partir de critères de priorisation permettant d'assurer la sécurité des occupants, l'intégrité des immeubles, la conformité aux normes, la fonctionnalité, l'économie d'énergie et l'esthétisme des immobilisations;

ATTENDU QUE le projet de plan triennal de maintien d'actifs immobiliers 2016-2019 est élaboré à partir d'estimations de coûts préliminaires et selon la disponibilité des enveloppes budgétaires connues à ce jour;

ATTENDU QUE le projet de plan triennal de maintien d'actifs immobiliers 2016-2019 est basé sur les paramètres budgétaires initiaux 2016-2017 présentement disponibles ainsi que sur des prévisions budgétaires équivalentes pour les années subséquentes;

ATTENDU QUE le projet de plan triennal de maintien d'actifs immobiliers 2016-2019 doit être révisé par le Service des ressources matérielles en fonction des travaux à réaliser en urgence, des budgets autorisés et selon les coûts réels de travaux;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale et de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

D'adopter le plan triennal de maintien d'actifs immobiliers 2016-2019, le tout tel qu'il apparaît plus amplement du document déposé au répertoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sous la cote *CC2015-2016-30*.

D'autoriser le Service des ressources matérielles à réviser le plan triennal de maintien d'actifs immobiliers 2016-2019 selon les urgences, les budgets autorisés et selon les coûts réels de travaux.

Adopté

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE PRÉSENTÉES AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) - MESURE 50620 (MAINTIEN D'ACTIFS IMMOBILIERS) 2016-2017 (R-5464/SRM)

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord doit réserver les montants nécessaires à l'égard de ses responsabilités de propriétaire d'immeubles (Loi sur l'instruction publique, art. 266), à savoir : de construire, de réparer, d'entretenir ses immeubles; de s'assurer de maintenir en bon état les biens mis à la disposition de ses établissements;

ATTENDU QUE la commission scolaire doit soumettre aux fins d'approbation, l'ensemble des projets qu'elle souhaite réaliser avec l'enveloppe budgétaire 50620;

ATTENDU QUE la mesure 50620 combine les deux sous-enveloppes budgétaires 50621 et 50622;

ATTENDU QUE, selon les paramètres budgétaires initiaux connus à ce jour, la sous-enveloppe 50621 est de 4 209 894 \$ et que la sous-enveloppe 50622 est de 655 811 \$, la mesure 50620 totalise donc 4 865 705 \$;

ATTENDU QUE des sommes supplémentaires, dont les montants sont inconnus à ce jour, pourraient être reçues dans les enveloppes budgétaires 50624 et 50625;

ATTENDU QUE les projets présentés dans le cadre de ces mesures sont priorisés selon le plan triennal de maintien d'actifs immobiliers 2016-2019 préalablement autorisé par le conseil des commissaires, (résolution R-5463/SRM);

ATTENDU QUE les projets présentés dans le cadre de cette mesure doivent répondre aux critères d'admissibilité du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale et du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Linda Gagnon, commissaire :

De déposer au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) la liste des demandes d'aide financière 2016-2017 pour les mesures 50620 selon la priorisation établie dans le plan triennal de maintien d'actifs immobiliers 2016-2019 en fonction des enveloppes budgétaires autorisées.

Adopté

BUDGET 2016-2017 (R-5465/SRF)

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord doit adopter et transmettre au Ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE, l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 17 649 869 339 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2016-2017;

ATTENDU QUE, le budget prévoit que le taux nominal de la taxe scolaire est fixé à 0,32024 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée;

ATTENDU QUE, ce taux respecte les limites prévues par la Loi :

ATTENDU les délais entourant l'adoption des règles budgétaires définitives par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'école de l'Horizon-Soleil n'a pas adopté les budgets initiaux en conformité des articles 95 et 96.24 de la Loi sur l'instruction publique en respect de l'échéancier planifié par la commission scolaire. Un établissement qui, le 1^{er} juillet, n'a pas adopté son budget est autorisé à encourir, pour ce mois, un montant de dépenses égal au douzième du montant de dépenses de l'année scolaire précédente (article 281 de la Loi sur l'instruction publique); il en est de même pour chaque mois de l'année scolaire où, le premier jour, le budget n'est pas encore adopté;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus de 291 759 853 \$ et des dépenses de 293 959 805 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe soit fixé à 0,32024 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée;

De mandater la direction générale de s'assurer de la conformité de la taxation scolaire et des subventions pour l'année scolaire 2016-2017 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires;

D'autoriser la directrice générale et la directrice du Service des ressources financières d'apporter les corrections budgétaires suite au dépôt des règles budgétaires définitives et de déposer un budget déficitaire respectant les limites d'appropriation édictées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

D'adopter le budget 2016-2017 et de procéder à une reddition de compte au mois d'août 2016 suite au dépôt des règles budgétaires définitives.

Adopté

PROPOSITION D'HUIS CLOS (R-5466/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, propose de tenir une séance d'huis clos. Il est 20 h 10.

Adopté

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (R-5467/SSGC)

M. Robert Fugère, commissaire, propose le retour à la séance publique. Il est 20 h 25.

Adopté

NOMINATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE (R-5468/DG)

CONSIDÉRANT le concours C-2015-2016 :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire :

De nommer M^{me} Guylaine Desroches au poste de direction générale, et d'autoriser le président à signer le contrat à intervenir en suivi à cette résolution. La date d'entrée en fonction est prévue le 8 août 2016.

Adopté

NOMINATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE À LA RÉUSSITE ET D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE EN REMPLACEMENT DE M^{ME} GUYLAINE DESROCHES (R-5469/DG)

CONSIDÉRANT le concours C-2015-517 :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M. Serge Forget, commissaire :

De nommer M. Sébastien Tardif au poste de direction générale adjointe à la réussite, et M. René Brisson au poste de direction générale adjointe, en remplacement de M^{me} Guylaine Desroches nommée précédemment comme directrice générale. De plus, d'autoriser le président et la directrice générale à signer les contrats à intervenir en suivi à cette résolution. Les dates d'entrée en fonction sont à convenir par la directrice générale actuellement en poste.

Adopté

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES - CHARTE D'ENGAGEMENT

Pour information

VACANCE DU POSTE DE REPRÉSENTANT DES COMMISSIONS SCOLAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME (R-5470/DG)

CONSIDÉRANT QUE l'article 8, paragraphe A, de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel établit qu'un collège d'enseignement général et professionnel est administré par un conseil d'administration composé notamment de sept personnes nommées par le Ministre, dont une choisie parmi celles proposées par les commissions scolaires du territoire;

CONSIDÉRANT QU'au Cégep de Saint-Jérôme, le poste du représentant des commissions scolaires est vacant;

CONSIDÉRANT QU'en vue de procéder à la nouvelle nomination, au moins deux personnes jugées aptes à remplir cette fonction sont suggérées;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement à la volonté de rendre les plus représentatifs possible de la société québécoise les conseils d'administration au sein desquels il nomme des membres;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, l'objectif du gouvernement est que la composition des conseils d'administration des cégeps atteigne 50 % de femmes;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement suggère de proposer des candidatures féminines;

CONSIDÉRANT QUE, d'autre part, le gouvernement demande qu'au moins une candidature représente les communautés culturelles, anglophones ou les autochtones, lorsque possible;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures doivent être transmises avant le 22 juin 2016 et que chaque candidate ou candidat doit fournir un curriculum vitae abrégé signé et daté;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lucie Gagnon, commissaire, de suggérer les personnes suivantes :

M^{me} Danielle Leblanc et M^{me} Geneviève Patenaude.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Projet de loi 105. Ce point est apporté par M^{me} Lise Allaire.
- Période estivale à la Direction générale. Ce point est apporté par M^{me} Lise Allaire.
- Plan des effectifs des directions d'école. Ce point est apporté par M^{me} Lucie Gagnon.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5471/SSGC)

M. Éric Filiatrault, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 21 h 20.

Adopté

Président

Secrétaire